



FORMATION PROFESSIONNELLE : ACHAT PUBLIC OU SUBVENTION ?



Journée d'information et d'échanges de pratiques

4 juillet (de 14h à 18h) **et 5 juillet 2006** (de 9h à 14h)

Conseil régional du Limousin
27, boulevard de la Corderie
87031 Limoges

Pour une mise en conformité avec la réglementation européenne, les juristes du Ministère de l'Economie et des Finances ont réécrit le code des marchés publics français en 2001 puis à nouveau en 2004.

Ce « nouveau » code des marchés publics distingue deux démarches : la subvention et l'achat de prestation. Le financeur public doit systématiquement se poser la question de la légitimité d'octroi d'une subvention et rechercher si l'achat d'une prestation n'est pas plus adapté.

Dans le cas de commande publique de prestations de formation professionnelle, le code des marchés publics fait clairement entrer les services, y compris ceux touchant à l'insertion et la formation professionnelle, dans le champ d'application des marchés publics. En effet, l'ensemble de la formation professionnelle est soumise désormais à la procédure allégée de l'article 30 du nouveau code des marchés publics ou dans certains cas aux règles du marché à procédure adaptée, catégorie de marché public soumise au formalisme le plus léger en termes de mise en concurrence, de rédaction, d'exécution et de contrôle.

La nouvelle réglementation a entraîné une modification progressive des pratiques de commande des pouvoirs publics.

Quels critères de distinction entre subvention et achat de prestations ?

Quel nouveau champ d'application du code des marchés publics en 2006 ?

Quelle est la marge de manoeuvre lors de la transcription des textes européens en droit français ?

Autant de questionnements qui seront abordés lors des travaux de ces deux demi-journées dans une approche à la fois théorique et d'échanges de pratiques.

Animation

Mme Maryline Gesbert, responsable du service Observatoire-Etudes,
Direction Juridique-Observatoire du Centre INFFO

PUBLIC

Les personnels des services de formation professionnelle et les personnels des services des marchés publics.

OBJECTIF

- Comprendre le contexte de mise en place du code des marchés français et celui de son évolution
- Définir le champ d'application du code des marchés publics
- Consolider le réseau des participants
- Informer et échanger sur les expériences régionales
- Favoriser la connaissance réciproque des dispositifs régionaux

METHODOLOGIE

- Des exposés et des échanges sur les pratiques
- Alternance de séances plénières, tables rondes et ateliers pour permettre les échanges entre les agents des différentes régions

Animation

*Mme Maryline Gesbert, responsable du service Observatoire-Etudes,
Direction Juridique-Observatoire du Centre INFFO*



PROGRAMME

Le mardi 4 juillet 2006

14h00

Accueil des participants

14h30

Ouverture des travaux

M. Jean-Paul Denanot, Président de la Région Limousin

14h50

Introduction

Mme Maryline Gesbert, Direction Juridique-Observatoire, Centre INFFO

15h10

L'achat de formation : les enjeux et les principes

Pourquoi et comment une mise en concurrence formalisée, quel champ et quelles modalités d'application ?

Interventions plénières

▪ **Les textes européens ; l'application de ces textes en droit français** ; la marge de manœuvre du législateur français, les choix de transposition effectués ; le cadre d'application : article 30, article 28, hors CMP ; le code des marchés publics en préparation : pourquoi un nouveau code, quelles incidences dans le champ de la formation professionnelle ? Quels contrôles, quels contentieux : jurisprudence européenne et française

Intervenante : Mme Nicole Menu, directrice du département Juridique-Fiscalité, AFPA

▪ **La directive « Services » européenne et ses conséquences sur les services d'intérêt général (SIG) et les services d'intérêt économique général (SIEG)**

Intervenante : Mme Hélène Pauliat, Présidente du Comité scientifique de l'association Europa et Doyen de la faculté de droit de Limoges

16h00

Débat avec les participants

16h15

Pause

16h30

Les pratiques régionales d'achat de formation : du recours systématique au code des marchés publics à la création d'un service public régional de formation, quelles perspectives ?

Trois témoignages :

▪ L'utilisation du code des marchés publics pour la plupart des actions de formation mises en œuvre et financées par la Région : pourquoi, comment, quels résultats ?

M. Denis Hébert, Directeur adjoint, Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Région Haute Normandie

▪ La présentation du Service Public Régional de Formation Permanente et d'Apprentissage: objectifs, priorités et mise en œuvre

M. William Pinard, Chargé de Mission au pôle juridique, Secrétariat Général, Direction de la formation et de l'apprentissage, Région Provence Alpes Côte d'Azur

Animation

*Mme Maryline Gesbert, responsable du service Observatoire-Etudes,
Direction Juridique-Observatoire du Centre INFFO*

- L'état des lieux des dispositifs de formation financés par subvention et des dispositifs de formation financés par marchés, les éléments retenus pour trancher entre subventions et marchés et les perspectives pour l'avenir

M. Antonin Nouailles, Directeur général adjoint chargé de la formation et du développement culturel et sportif, Région Limousin

17h30

Débat avec les participants

18h00

Fin des travaux

20h00

Dîner offert par la Région Limousin et le CNFPT
Restaurant Le Pont Saint Etienne - 8 place de Compostelle - Limoges

Le mercredi 5 juillet 2006

09h00

Présentation des ateliers

09h15

Trois ateliers en parallèle :

Atelier 1 : Démarche qualité et achat de formation

Le processus qualité - objet et champ, démarche, quelques chiffres-, l'achat de prestation, lien entre la démarche qualité et l'achat de formation.

Intervenante : Mme Sophie Jouys, responsable du secteur programmation, analyse financière et démarche qualité du service formation professionnelle, Région Limousin

Animateur : M. Gérard Bourliaud, chargé de mission transversal « Qualité, analyse de la gestion », Direction générale des services, Région Limousin

Rapporteur : M. Yves Mendes, cadre pédagogique, CNFPT Limousin

Atelier 2 : Les pratiques de l'allotissement

Quelles rubriques permettent de définir un besoin de formation susceptible de susciter des réponses adaptées ? Qualification et quantification du besoin. Choix du niveau d'agglomération et du niveau de reconnaissance territoriale.

Intervenantes : Mme Anne-Marie Eche et Mme Nathalie Gay, Chargées de mission, Qualification et développement des compétences, Direction de l'Emploi et de la Formation Continue, Région Rhône-Alpes

Animatrice : Mme Monique Blanchard, responsable du secteur administratif et financier, service technique et du patrimoine, Région Limousin.

Rapporteur : Mme Dani Dubourg-Margain, cadre pédagogique, CNFPT Limousin

Atelier 3 : La dématérialisation des procédures

La réception et le traitement des offres de formation au moyen de la plate-forme e-bourgogne et du progiciel régional Aurore et le suivi des marchés notifiés au moyen d'un extranet spécifique.

Intervenant : M. Louis Lefèvre, chef du service de la formation professionnelle continue, Région Bourgogne

Animateur : M. François Saule, responsable du secteur informatique, Région Limousin

Rapporteur : Mme Emilie Abello, cadre pédagogique, CNFPT Limousin

11h15

Pause

11h30

Restitution des travaux d'ateliers et débat

12h30

Clôture des travaux CNFPT – Conseil régional du Limousin

13h00

Déjeuner offert par CNFPT

Animation

*Mme Maryline Gesbert, responsable du service Observatoire-Etudes,
Direction Juridique-Observatoire du Centre INFFO*